

ALAIN GAUDREAU RECEVRA LA DÉCORATION DE MEMBRE AU TROISIÈME DEGRÉ DE L'ORDRE DU MÉRITE COOPÉRATIF ET MUTUALISTE QUÉBÉCOIS

Québec, le 15 février 2019 – La Fédération des coopératives de paramédics du Québec (FCPQ) est fière de vous annoncer que la candidature de monsieur Alain Gaudreau à l'Ordre du Mérite coopératif et mutualiste québécois a été retenue. Monsieur Gaudreau recevra la décoration de membre au troisième degré le mercredi 10 avril 2019 à l'hôtel DoubleTree by Hilton de Montréal. Cette distinction vient récompenser ses nombreuses années d'engagement coopératif aux niveaux régional et provincial.

Élu en 2001 comme administrateur de la Coopérative des paramédics de l'Outaouais, Monsieur Gaudreau en devient le président six ans plus tard. À ce poste, il décide d'approfondir son implication au service des coopératives de paramédics et obtient un siège au conseil d'administration de la FCPQ. En 2014, il est élu président de la Fédération. Cette même année, il devient administrateur du Consortium de ressources et d'expertises coopératives et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Monsieur Gaudreau s'implique également au conseil d'administration des Services paramédicaux d'urgence Bois-Francs, une coopérative de travail basée à Victoriaville.

Les décorations de l'Ordre du Mérite coopératif et mutualiste québécois sont accordées à toute personne qui a rendu des services exceptionnels au mouvement coopératif et mutualiste québécois dans le domaine des idées ou dans celui des faits. L'Ordre du Mérite coopératif et mutualiste québécois comporte cinq degrés. La décoration de membre au troisième degré, avec le bouton d'argent et le certificat du Mérite, est décernée à une personne dont l'activité coopérative s'exerce ou s'est exercée de façon significative au niveau provincial ou dans plusieurs secteurs au niveau régional, et ce pendant plusieurs années.

À propos des coopératives de paramédics -

Elles emploient 1 576 paramédics membres et membres auxiliaires travailleuses et travailleurs. Elles offrent de l'emploi à plus de 1 750 personnes. Elles assurent plus de 200 000 transports, soit 30 % de l'ensemble des transports préhospitaliers au Québec. Elles desservent 32 % de la population du Québec. Les coopératives de paramédics détiennent 30 % de tous les permis d'ambulance délivrés sur le territoire québécois.

-30-

Pour information :

Kevin Gravier
Conseiller en communication
Fédération des coopératives de paramédics du Québec (FCPQ)
418 622-1001 poste 271